

**Service instructeur**

Service de l'Aménagement et du  
Développement des Territoires

N° M<sup>e</sup> 133-06

**Service consulté**

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS  
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT  
Décision d'attribution de subventions**

Résumé : *Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 46 280 € en faveur des communes et intercommunalités pour des études liées aux documents d'urbanisme.*

Ce rapport présente 7 dossiers de subvention déposés par 6 communes et une communauté de communes, pour des études d'urbanisme. Ces dossiers concernent : 1 élaboration d'une carte communale, 2 révisions du POS et leur transformation en PLU, 2 modifications du POS et 2 révisions simplifiées.

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 28 septembre 2001, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 80 % du coût TTC de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 40 % ou de 50 % pour les révisions et les modifications en fonction de la note de la commune et un taux de 50 % pour les études connexes.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 10 ans pour les révisions et à 5 ans pour les modifications.

En complément de ce régime de soutien et pour l'adapter à l'évolution du Code de l'Urbanisme, notamment suite à la loi Urbanisme et Habitat, le Conseil Général en date du 10 décembre 2004 a mis en place un régime de soutien aux procédures de révision simplifiée. Ce régime complémentaire conduit à subventionner les révisions simplifiées sur les mêmes bases que les procédures de modification. Toutefois, compte tenu du caractère d'intérêt général défini par le Code de l'Urbanisme pour les procédures de révision simplifiée, le critère de fréquence ne s'applique pas.

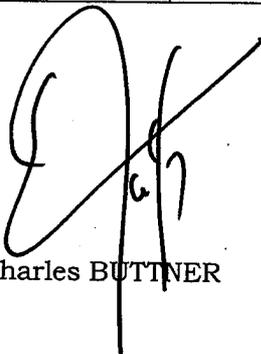
L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur les tableaux joints en annexe et qui concernent les communes suivantes :

- Révision simplifiée du POS, subventionnée à hauteur de 40 % du montant TTC de l'étude, pour la Commune d'OSTHEIM.
- Modification du POS, subventionnée à hauteur de 40 % du montant TTC de l'étude, pour la Commune d'OSTHEIM.
- Révision du POS et transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 40 % du montant TTC de l'étude, pour la Commune de BANTZENHEIM.
- Elaboration d'une carte communale, subventionnée à hauteur de 80 % du montant TTC de l'étude, pour la commune de SONDERNACH.
- Révision simplifiée du POS intercommunal, subventionnée à hauteur de 50 % du montant TTC de l'étude, pour la COMMUNAUTE de COMMUNES de la VALLEE de SAINT-AMARIN.
- Modification du POS, subventionnée à hauteur de 50 % du montant TTC de l'étude, plafonnée à 4 600 € TTC, pour la Commune de KNOERINGUE.
- Révision du POS en vue de sa transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 40 % du montant TTC de l'étude, pour la Commune de STEINBACH.

Commune	Procédure	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
OSTHEIM	Révision simplifiée POS	6 811,22	40 %	1 490
OSTHEIM	Modification POS	3 713,58	40 %	2 720
BANTZENHEIM	Révision POS et transformation en PLU	35 377,68	40 %	14 150
SONDERNACH	Elaboration carte communale	13 257,66	80 %	10 600
CC VALLEE DE SAINT-AMARIN	Révision simplifiée	11 443,33	50 %	5 720
KNOERINGUE	Modification POS	4 600	50 %	2 300
STEINBACH	Révision POS et transformation PLU	23 256,22	40 %	9 300

La participation départementale s'élève au total à 46 280 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
 Charles BUTTNER

Service de l'Aménagement et du Développement des Territoires

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 SEPTEMBRE  
2006

Urbanisme réglementaire PLU  
PROGRAMME 2006

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04278	<b>BANTZENHEIM</b> Transformation du POS en PLU	35 377,68	40 %	14 150,00
PLU04282	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN</b> Révision simplifiée POS	11 443,33	50 %	5 720,00
PLU04284	<b>KNOERINGUE</b> Modification POS	4 600,00	50 %	2 300,00
PLU04276	<b>OSTHEIM</b> Modification du POS	3 713,58	40 %	1 490,00
PLU04277	<b>OSTHEIM</b> Révision simplifiée du POS	6 811,22	40 %	2 720,00
PLU04283	<b>STEINBACH</b> Révision POS/PLU	23 256,22	40 %	9 300,00
			<b>Total</b>	<b>35 680,00</b>

Service de l'Aménagement et du Développement des Territoires

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 SEPTEMBRE  
2006

**Urbanisme réglementaire Cartes Communales  
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CCO04209	<b>SONDERNACH</b> Elaboration Carte Communale	13 257,66	80 %	10 600,00
			<b>Total</b>	<b>10 600,00</b>